Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Rouvadin - Tome III

Rouvadin, h., c^{nes} de *Crennes-sur-Fraubée* et de *Gesvres,* au croisement de deux vieilles voies, au N. de la forêt de Pail. — *Ecclesia Beate Marie de Rouraden* ou *Rovraden,* v. 1200 (Bibl. nat., lat. 11.055, f. 62). — *Villa de R.,* 1200 (Ibid.). — *Herbergamentum de Rouvadain.* 1267 (Ibid., f. 117). — *La chapelle de Rouvadain,* 1541 ; *Saint-Estienne de Rouvaudin,* 1561 ; *les pledz de Rouvadin,* 1570 (Tit. de la fab. de Crennes). — *Rouvadin,* vill., chap. fondée de Saint-Étienne (Jaillot). — *Rouvadin,* vill., chap. (Cassini). — Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Évroul, qui possédait dans la même région l'église de la Poôté.

Dans ce canton écarté et alors en pleine forêt, ce fut sans doute une ancienne résidence d'ermites. Dès que l'église fut donnée à l'abbaye normande, elle fut dotée de dîmes en blé, lins, chanvres, légumes, de prémices, de droits de coutumes sur les habitants du village et sur les marchandises qui s'y vendaient. Un moulin lui appartenait. Les seigneurs d'Averton concédèrent les usages de la forêt de Pail. Avant l'an 1200, André du Bourg-Simon, Macé de la Rochelle, Geoffroy Lucas, Bernard de la Haie, Guy des Loges donnèrent les dîmes de leurs moulins de Classé, du Bourg-Simon et des Loges. Gaultier Le Borgne fonda le luminaire. Juhel de Mayenne ratifia vers l'an 1200 toutes les libéralités de ses vassaux et créa une foire autour de la chapelle, de l'heure de none la veille de la Nativité de N.-D. jusqu'après les vêpres du jour. Cette chapelle, dont il ne reste plus que le chœur, minuscule (3 m. sur 4), en rond-point, est de style roman ancien, reconnaissable à une petite fenêtre, au cintre du chœur, comme à l'appareil. L'autel est d'une seule pierre, avec croix gravées aux angles et au centre ; au-dessus un tableau de saint Hubert et la statue en bois de saint Étienne et de sainte Barbe (?). La nef avait des proportions relativement plus considérables que le chœur. Un cimetière entourait l'édifice, interdit à cause de son état de délabrement en 1692. La fabrique de Crennes, qui avait déjà fait construire un jubé en 1670, y fit des travaux importants de 1703 à 1705. Mais ce n'était plus qu'une ruine après la Révolution. Par arrêté préfectoral du 3 avril 1804, et malgré l'opposition du maire, la fabrique put disposer des matériaux pour les réparations de l'église. Le chœur fut heureusement épargné. Il est bien désirable qu'on le conserve. Les monuments de cet âge sont l'illustration sur le sol des premières pages de notre histoire.

Le moine — on ne parle jamais que d'un seul — attaché à la desserte du prieuré de R. n'y resta pas longtemps. De bonne heure l'abbaye donna à ferme l'hébergement, le fief, la chapelle à un prêtre séculier. Le bail de 1267 se fait pour 100 sols. Le bénéficiaire pouvait sous-louer. Il avait droit de défricher aux alentours pour son entretien, mais restait soumis à la juridiction des religieux, les hébergeait s'ils venaient visiter leur domaine, leur laissait enfin en mourant la moitié de ses meubles. Au XVIe s., le bénéfice devint une dépendance de la cure de Crennes.

Titulaires : *Geoffroy,* curé de Fontenay, qui prend bail à vie des religieux de Saint-Évroul, 1267. — Brice de *Carie* fait un contrat analogue avec le curé de Crennes, 1541. — Jean *Imbert,* pourvu par l'évêque du Mans sur présentation par l'abbé de Saint-Évroul, comme les suivants, résigne, 1669. — Pierre *Janvier,* du diocèse de Chartres, habitué à Saint-Séverin de Paris, 1669. — Pierre *Sonnier* résigne, 1679. — Louis *Roigny,* du diocèse de Rouen, prédicateur ordinaire de Mlle d'Orléans, curé de Derceau (?) (Chartres), résigne, 1685. — Claude-Guy Lecomte, du diocèse de Rouen, ordonné après dispense *pro defectu natalium,* 1685. Désormais la fabrique de Crennes seule se charge de l'entretien et du service.

Les titres de Rouvadin, d'après l'inventaire du chartrier de Saint-Évroul en 1791, formaient un dossier parmi

ceux des prieurés dont l'abbaye ne jouissait plus. On ne savait même plus quel était ce bénéfice.

Ins. eccl. — Arch. de l'Orne, H. 555.